

PARQUET
DU
TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE
DE NANTERRE

Nanterre, le

Le Procureur de la République

à

■

SECTION CIVILE

EXPERT
bureau 405

OBJET : réinscription quinquennale sur la liste des experts judiciaires auprès de la Cour d'Appel de Versailles.

Madame, Monsieur,

Vous avez exprimé le souhait d'être réinscrit sur la liste des experts judiciaires de la Cour d'Appel de Versailles pour l'année 2012 régie par la loi du 29 juin 1971.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, afin de constituer votre dossier de réinscription quinquennale sur la liste des experts judiciaires de la Cour d'Appel de Versailles pour l'année 2012, le formulaire de réinscription quinquennale et la nomenclature prévue par le décret du 23 décembre 2004.

1°) COMPÉTENCE.

Le tribunal de grande instance de NANTERRE est compétent pour recevoir les candidatures des personnes exerçant une activité **professionnelle principale dans les Hauts-de-Seine**. A défaut d'exercice d'une activité professionnelle, le lieu de résidence du candidat doit se situer dans les Hauts- de Seine.

Pour les demandes d'inscription dans la **rubrique traduction uniquement**, la candidature peut être présentée soit auprès du Tribunal de Grande Instance de Versailles, soit auprès du tribunal de grande instance de Nanterre

2°) CONSTITUTION DU DOSSIER.

Vous devrez me retourner :

* les pièces principales en 1 exemplaire :

- le formulaire de réinscription quinquennale comportant une photographie d'identité récente

Ce dernier doit être dûment complété, daté et signé.

Pour compléter la rubrique "numéro 2" du formulaire, vous pourrez vous aider de la nomenclature ci-jointe :

Par exemple, si vous souhaitez vous inscrire en tant d'expert en estimations foncières, vous devez noter :

branche code : A - agriculture - agro-alimentaire - animaux - forêts

rubrique code : A.1 agriculture

spécialité code : A.1.5 estimations foncières

- le curriculum vitae **actualisé**.

* les pièces annexes en 2 exemplaires :

- la photocopie de la carte nationale d'identité, du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité.
- la photocopie des **nouveaux** titres dont vous vous prévalez
- la photocopie des **nouveaux** diplômes dont vous vous prévalez
- les **nouvelles** pièces justificatives de votre pratique professionnelle, de vos travaux **et** de votre qualification.
- pour les personnes morales :les statuts et l'indication du nom de chacune des personnes détenant une fraction d'au moins 10 % du capital.

J'attire votre attention sur les **documents fournis, qui doivent me permettre d'évaluer :**

- l'expérience acquise par le candidat, tant dans sa spécialité que dans sa pratique de la fonction d'expert depuis sa dernière inscription.
- les connaissances acquises des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction ainsi que les formations suivies dans ces domaines.

* une enveloppe à votre adresse (format 23X16) timbrée au tarif lettre recommandée avec avis de réception.

L'avis devant être rempli par la candidat et dans la case expéditeur mentionner l'adresse suivante :

*Cour d'Appel de Versailles,
5 rue Carnot
78000 VERSAILLES*

2°) DÉPÔT DU DOSSIER :

L'ensemble de ces documents devra me parvenir par courrier **au plus tard le 28 février 2011** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

*Tribunal de Grande Instance de Nanterre,
section civile du Parquet
bureau 405
179-191 avenue Joliot Curie
92020 NANTERRE CEDEX*

Vous pouvez également directement déposer votre dossier **au plus tard le 28 février 2011** à l'accueil de la section civile du Parquet, bureau 405 entre 9 heures et 12 heures. En dehors de ces horaires, une boîte aux lettres est à votre disposition à l'entrée des locaux.

Dans tous les cas, tout dossier arrivé par courrier ou déposé le 1 mars 2011 ne sera pas pris en compte. Il est également précisé que les pièces manquantes ne seront pas réclamées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le Procureur de la République

*Adresse postale :
179-191, avenue Joliot Curie
92000NANTERRE*

Tel : 01-40-97-13-50